

depuis Groslée jusqu'à Miribel. Donc les Allobroges d'outre-Rhône ne peuvent être placés dans cette partie du cours du fleuve. Si Strabon ne parle pas des Ambarres, c'est que déjà ils sont absorbés dans la *provincia Lugdunensis*, et les Ségusiaves ont encore un nom à cause de Lugdunum qui est sur leur territoire, comme l'indique le géographe grec.

Ammien Marcellin dit, trois siècles après Strabon : « (Le Rhône) poursuit son cours laissant à sa gauche la Viennoise, à sa droite la Lyonnaise, et forme brusquement le coude après s'être associé l'Arar (1). » Là encore il s'agit du cours du Rhône depuis Cordon jusqu'à Lyon, et nous voyons qu'Ammien Marcellin le fait séparer la Viennoise de la Lyonnaise, c'est-à-dire les Allobroges des Ségusiaves.

Donc, nous persistons à exclure les *Allobroges trans Rhodanum* des cantons de Lhuis, de Lagnieu et surtout de la Valbonne pour les placer dans le bassin du Furan, au nord de Cordon, entre les chaînons de Parves et d'Inimont et le mont Saint-Sulpice.

De tout ceci il résulte, une fois de plus pour nous, que les anciennes divisions ecclésiastiques, même dans ce qu'elles semblent avoir d'anormal, doivent être sérieusement étudiées et prises en sérieuse considération dans la géographie ancienne de la Gaule. Cette étude sera toujours d'un grand secours, et avec elle on éclaircira ce qui paraissait obscur, on démêlera ce qui semblait embrouillé, et l'on résoudra ce qu'on avait d'abord jugé insoluble, comme on le voit par la question des Allobroges trans Rhodanum et la création si obscure de l'évêché de Relley, que nous croyons avoir élucidée par le raisonnement à défaut de preuves écrites.

(1) Longèque progressus (Rhodanus), Vieimensem latere sinistro perstringit. Dextro Lugdunensem, et eraensus spatia flexuosa Ararim. (Amni. Marcell., lib. XV, § 2.)